



UNION SPORTIVE OLYMPIQUE ATHIS-MONS - TIR A L'ARC

N° AFFILIATION FFTA 0891168



RÈGLEMENT D'ACCÈS et MESURES « BARRIÈRE » * à compter du lundi 18 mai 2020 Sur le terrain extérieur d'ATHIS-MONS

ACCÈS AU TERRAIN :

- Respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer
- Le port du masque est recommandé avant et après la période d'entraînement
- Un archer ne devra pas accéder au terrain plus de 5 min avant son créneau et repartir aussitôt la pratique terminée
- Le port de gants est recommandé pour l'ouverture et la fermeture du portail du terrain. Des lingettes désinfectantes sont disponibles sur le pas de tir pour le nettoyage régulier de la poignée du portail
- Mise à disposition sur le pas de tir d'un point d'eau avec du savon ou du gel hydroalcoolique
- L'accès au terrain **est uniquement réservé aux archers ayant leur matériel personnel**
- Pas de cours collectif et pas d'encadrant, ni d'accompagnant non licencié**

- Réservation préalable **obligatoire** du créneau d'entraînement sur l'agenda commun :

<https://cutt.ly/Tir-Athis>



- **7 archer(e)s maximum** sur le pas de tir en même temps (3 archers à 30 m, 3 archers à 50 m et 1 archer à 70 m)
- Le club remettra à chaque archer un blason et 4 clous qui deviendront personnels, **à réutiliser à chaque entraînement**, pour toute la période de mise en œuvre des mesures « barrière »
- Il est interdit de toucher au matériel d'un autre archer
- Aucune distribution de produits alimentaires sur le terrain. Barbecue interdit.
- Chacun repartira avec ses déchets

DÉROULEMENT DES TIRS :

- **Un seul** archer par cible
- Le marquage au sol correspond au centre de chaque cible et doit être respecté.
- Tir en deux vagues de la façon suivante :



Tir 1 : Cibles 1 - 3 - 4 - 6
Tir 2 : Cibles 2 - 5 - 7

- 6 flèches par volée
- Les archers vont chercher leurs flèches en respectant la distance des 2 m entre eux
- Chaque archer **ne retire que ses flèches**

Fait à Athis-Mons le 15 mai 2020

Le Président et le Bureau

* Ces mesures sont susceptibles d'évolution

**Pas de cours collectif envisagé avant le 2 juin au plus tôt, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Des mesures complémentaires seraient alors instaurées pour compléter celles ci-dessus.